



HONORAIRES

TRANSACTION

Honoraires libres à la charge du vendeur

< 50 000€.....	10% TTC dans un minimum de 3 000€
50 000€ à 199 999€.....	8% TTC
≥ 200 000€.....	6% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux en vigueur de 20%.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

LOCATION

⇒ **Bail d'habitation et bail mixte professionnel / habitation :**

1 mois de loyer partagé pour moitié entre le bailleur et le preneur

(article 5 de la loi du 6 juillet 1989) dans la limite pour le preneur du montant plafond de 8€ TTC/m²

de surface habitable pour la constitution du dossier et 3€ TTC/m² de surface habitable

pour la rédaction de l'état des lieux (loi Alur du 26 Mars 2014)

⇒ **Bail commercial et locations saisonnières :**

15 % TTC sur le montant du loyer annuel, à la charge exclusive du preneur.

⇒ **La prestation assurée par l'agence comprend**

- ☑ La visite approfondie des lieux et le rapport d'estimation,
- ☑ L'étude du loyer et des charges avec le propriétaire
- ☑ La publicité et la présentation du bien à nos clients. Le choix du locataire en fonction des garanties présentées.
- ☑ La rédaction du contrat de location et de l'état des lieux d'entrée

GESTION LOCATIVE

7,20 % TTC des sommes perçues pendant la durée du mandat de gestion.